

Nous prenons soin de ceux  
qui prennent soin des autres



À PARTIR DE  
**17,20€**  
MOIS  
SEULEMENT

## LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ PAR ET POUR LES AGENTS PUBLICS

LES + DE LA **MUTUELLE**  
**COMPLÉMENTAIRE**



Ma cotisation **JUSTE & SOLIDAIRE**  
calculée en fonction de mon salaire



Des avantages **POUR MA FAMILLE**  
**TARIF ENFANT** jusqu'aux 25 ans de mes enfants



**DES SERVICES EXCLUSIFS INCLUS**  
dans mon contrat

Pour en  
savoir plus,

*Flasher-moi !*



01 42 76 12 48

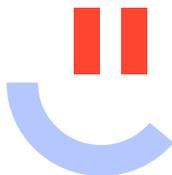
La **MCVPAP / MC602** se transforme

#AprèsDesAgentsPublics



→ [www.mutcomplementaire.fr](http://www.mutcomplementaire.fr)

# Pourquoi adhérer à la Mutuelle Complémentaire ?



- ✓ Au service des agents publics et de leurs familles depuis plus de 75 ans
- ✓ Un tarif selon le salaire de l'adhérent
- ✓ De nombreux avantages inclus
- ✓ Un réseau de conseillers de proximité
- ✓ Acteur de l'économie sociale et solidaire
- ✓ 3 centres mutualistes Optique et Audition

## 3 niveaux de protection, à choisir selon vos besoins

ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
<b>Une couverture santé de base</b>	<b>Une couverture santé renforcée</b>	<b>Une couverture santé optimale</b>
<b>À partir de 17,20 € / mois*</b>	<b>À partir de 48,30 € / mois*</b>	<b>À partir de 61,40 € / mois*</b>
<b>Votre besoin</b> Vous souhaitez être couvert principalement pour les soins courants, l'hospitalisation ou les équipements 100 % Santé (optique, dentaire et audition RAC 0**)	<b>Votre besoin</b> Vous souhaitez une couverture renforcée en hospitalisation, optique ou dentaire pour vous et/ou votre famille	<b>Votre besoin</b> Vous souhaitez une couverture santé optimale pour vous et/ou votre famille
<b>Parmi vos avantages</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une couverture des soins courants</li> <li>• Prise en charge intégrale des équipements 100 % Santé (optique, dentaire et audition)</li> <li>• Bilan nutritionnel 100 €/an</li> </ul>	<b>Parmi vos avantages</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une couverture améliorée de vos frais optiques, dentaires et soins courants</li> <li>• Orthodontie adulte, jusqu'à 300 €/an</li> <li>• Bilan nutritionnel 100 €/an</li> </ul>	<b>Parmi vos avantages</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une couverture optimale sur tous les postes de santé</li> <li>• Orthodontie adulte, jusqu'à 400 €/an</li> <li>• Forfait médecine douce 100 €/an</li> <li>• Podologie 80 €/an</li> <li>• Bilan nutritionnel 100 €/an</li> </ul>

Nos formules	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
	Une couverture santé de base	Une couverture santé renforcée	Une couverture santé optimale
Soins courants	***	****	*****
Hospitalisation	**	****	*****
Optique	*	***	*****
Dentaire	*	***	*****
Aides auditives	*	***	****
Bien-être et médecine douce	**	****	****
Prévention	****	****	****

\*Pour un agent public âgé de 20 ans à l'adhésion, ayant des revenus mensuels inférieurs à 1400 €.

\*\*Reste à charge zéro.

## L'offre de la Mutuelle Complémentaire

Au service des **agents publics** depuis plus de **75 ans**, nous vous proposons une gamme de **complémentaires santé** dédiée aux besoins des agents de la fonction publique hospitalière, territoriale et d'État, ainsi qu'à leurs ayants-droit.

Nos offres sont spécialement conçues pour répondre aux besoins et au budget de chacun en proposant une gamme évolutive.

Chaque offre intègre les paniers «**100% Santé**» avec un reste à charge zéro sur une sélection de soins et d'équipements en optique, dentaire et audition avec une montée en gamme des garanties en fonction de la formule choisie.

SOINS COURANTS							
dans le parcours de soins coordonnés							
Nature des frais	Part AMO (% ou € sur la BR)	ESSENTIEL		CONFORT		PREMIUM	
		Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle
<b>Honoraires médicaux</b> (médecins généralistes et spécialistes - médecins traitants, médecins correspondants - sages-femmes)	70 %	30 %	100 %	30 %	100 %	30 %	100 %
<b>Forfait Patient Urgences</b>	Frais réels						
Séances psychologiques, dans le cadre du dispositif « MonPsy »*	60 %	40 %	100 %	40 %	100 %	40 %	100 %
<b>Actes techniques</b> médicaux (ATM), de chirurgies (ADC), d'imageries (ADI), d'échographies (ADE)	70 %	30 %	100 %	30 %	100 %	30 %	100 %
<b>Honoraires para-médicaux</b> (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures)	60 %	40 %	100 %	40 %	100 %	40 %	100 %
<b>Dépassements d'honoraires<sup>(1)</sup></b> consultations, visites, actes médicaux, chirurgie, échographie							
Médecins signataires de l'OPTAM - OPTAM-CO <sup>(2)</sup>				+40% BR		+60% BR	
Médecins non signataires de l'OPTAM - OPTAM-CO <sup>(2) (3)</sup>				+5% BR		+30% BR	
<b>Analyses et examens de laboratoires</b>	60 %	40 %	100 %	40 %	100 %	40 %	100 %
<b>Médicaments</b>							
Médicaments remboursés par l'AMO à 65 %	65 %	35 %	100 %	35 %	100 %	35 %	100 %
Médicaments remboursés par l'AMO à 30 %	30 %	70 %	100 %	70 %	100 %	70 %	100 %
Médicaments remboursés par l'AMO à 15 %	15 %	85 %	100 %	85 %	100 %	85 %	100 %
<b>Matériel médical</b> (figurant sur la liste des produits et prestations pris en charge par l'AMO)	60 %	40 %	100 %	40 %	100 %	40 %	100 %
Prothèses oculaires, mammaires, capillaires ☞	100 %	140 €	100% +140 €	140 €	100% +140 €	140 €	100% +140 €
Achat d'un fauteuil roulant (tous les 3 ans) ☞	100 %	-	100 %	240 €	100% +240 €	240 €	100% +240 €
Appareil pour traitement à domicile (AAD) ☞ Assistance respiratoire (AAR) ☞ Générateur d'aérosol (ARO) ☞ Matériel et appareil de contention (MAC) ☞ Prothèses (PA) ☞ Chaussures orthopédiques (COR) ☞	60 %	40 % +30 €	100 % +30 €	40 % +80 €	100 % +80 €	40 % +100 €	100 % +100 €

(\*) Dispositif « MonPsy » : sur prescription médicale, 8 séances par an, chez un psychologue figurant sur l'annuaire « MonPsy » (<https://monpsy.sante.gouv.fr/>), prises en charge par l'assurance maladie obligatoire et la mutuelle. 1ère séance facturée 40 €, les 7 séances suivantes 30 €.

(1) Dépassements d'honoraires : prestations versées dans la limite de 24 fois par an, par personne couverte. Plafond commun SOINS COURANTS et HOSPITALISATION. (2) OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgiens - Obstétriciens. (3) Le remboursement mutuelle ne peut dépasser 100 % du tarif opposable.

☞ Remboursement mutuelle sur présentation d'une facture acquittée et de la copie de la prescription médicale.

## HOSPITALISATION

hors longs séjours et sections de cure médicale pour personnes âgées

Nature des frais	Part AMO (% ou € sur la BR)	ESSENTIEL		CONFORT		PREMIUM	
		Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle
Frais d'hospitalisation	80%	20%	100%	20%	100%	20%	100%
Actes médicaux et chirurgicaux < à 120 €	80%	20%	100%	20%	100%	20%	100%
Actes médicaux et chirurgicaux > à 120 €	100%						
Participation forfaitaire sur actes chirurgicaux > à 120 €	-24 €	24 €	100%	24 €	100%	24 €	100%
<b>Dépassements d'honoraires<sup>(1)</sup></b>							
Consultations, visites, actes médicaux, chirurgie, échographie							
Médecins signataires de l'OPTAM - OPTAM-CO <sup>(2)</sup>				+40% BR		+60% BR	
Médecins non signataires de l'OPTAM - OPTAM-O <sup>(2)</sup>				+5% BR		+30% BR	
<b>Forfait journalier<sup>(3)</sup></b>	-	Frais réels					
Forfait journalier en psychiatrie	-						
Chambre particulière. 30 jours par année civile	-	30 €/jour		45 €/jour		60 €/jour	
Frais d'accompagnement : enfants < de 12 ans, enfants handicapés < de 20 ans. 30 jours par année civile	-	17 €/jour		17 €/jour		17 €/jour	
Transport, par trajet	55%	45%	100%	45%	100%	45%	100%

(1) Dépassements d'honoraires : prestations versées dans la limite de 24 fois par an, par personne couverte. Plafond commun SOINS COURANTS et HOSPITALISATION (2) OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée. OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgiens, Osbtéticiens. (3) le forfait hospitalier n'est pas pris en charge dans les établissements médico-sociaux comme les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD).

## OPTIQUE

sur prescription médicale et facture acquittée

Nature des frais	Part AMO (% ou € sur la BR)	ESSENTIEL		CONFORT		PREMIUM	
		Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle
<b>Equipements CLASSE A « 100% SANTÉ »</b>		PRISE EN CHARGE INTÉGRALE sur toutes les couvertures					
<b>Reste à charge Zéro</b> , tels que définis réglementairement							
<b>Equipements CLASSE B « Prix libres »</b>							
1 Verre simple <sup>(1)</sup>	0,03 €	46,97 €	47 €	52,47 €	52,50 €	99,97 €	100 €
1 Verre complexe <sup>(2)</sup>	0,03 €	84,97 €	85 €	99,97 €	100 €	149,97 €	150 €
1 Verre très complexe <sup>(3)</sup>	0,03 €	84,97 €	85 €	129,97 €	130 €	199,97 €	200 €
<b>1 Monture « JUSTE »<sup>(4)</sup></b>	0,03 €	78,97 €	<b>79 €</b>	98,97 €	<b>99 €</b>	99,97 €	<b>100 €</b>
1 Monture <sup>(5)</sup>	0,03 €	29,97 €	30 €	39,97 €	40 €	99,97 €	100 €
<b>Suppléments et prestations</b>							
Adaptation de la correction (renouvellement par opticien)	Prix limite de facturation 10 €	0,03 €	9,97 €	10 €h	9,97 €	10 €	10 €
<b>Autre optique</b>							
Lentilles prises en charge ou non par l'AMO <sup>(6)</sup> . Forfait annuel pour les deux yeux, par année civile	60%	40% +115 €	100% +115 €	40% +135 €	100% +135 €	40% +270 €	100% +270 €
<b>Chirurgie réfractive, par œil et par année civile<sup>(7)</sup></b>	-	300 €		400 €		<b>900 €</b>	

(1) Verres simples : verres unifocaux sphère -6.00 à + 6.00 ou verres unifocaux cylindre ≤ +4.00 sphère -6.00 à +6.00. (2) Verres complexes : autres verres unifocaux ou verres multifocaux / progressifs cylindre ≤ +4.00 sphère -8.00 à +8.00. (3) Verres très complexes : autres verres multifocaux / progressifs. (4) Montures de classe A garanties 2 ans. (5) La prestation versée pour des lentilles prises en charge par l'AMO ne peut être cumulée avec la prestation versée pour les lentilles non prises en charge par l'AMO. (6) Tarifs et remboursements préférentiels sur les montures « JUSTE » du réseau de magasins d'optique mutualistes « Ecouter-Voir ». (7) Forfait chirurgie réfractive versé sous réserve que le membre participant soit adhérent de la mutuelle depuis au moins 9 mois.

Remboursement mutuelle sur présentation de la copie de la prescription médicale et d'une facture acquittée, dans la limite des frais réellement engagés.

## DENTAIRE

remboursement mutuelle sur présentation d'une facture acquittée

Nature des frais	Part AMO (% ou € sur la BR)	ESSENTIEL		CONFORT		PREMIUM		
		Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle	
<b>Consultations et soins dentaires</b>	60 %	40 %	100 %	40 %	100 %	40 %	100 %	
<b>Parodontie</b> (par an)	-	50 €		50 €		<b>180 €</b>		
<b>Orthodontie</b>								
Traitement par semestre (6 semestres maximum)	193,50 €	193,50 €	387 €	428,95 €	622,45 €	525,70 €	719,20 €	
Surveillance (2 séances maximum par trimestre)	6,45 €	15,05 €	21,50 €	17,20 €	23,65 €	27,95 €	34,40 €	
Contention 1 <sup>re</sup> année	161,25 €	161,25 €	322,50 €	193,50 €	354,75 €	354,75 €	516 €	
Contention 2 <sup>e</sup> année	64,50 €	150,50 €	215,00 €	172,00 €	236,50 €	279,50 €	344 €	
Orthodontie adulte	-			300,00 €		450,00 €		
<b>Prothèses fixes « 100% SANTÉ »</b> <b>Reste à charge Zéro</b> tels que définis réglementairement		PRISE EN CHARGE INTÉGRALE sur toutes les couvertures						
<b>prothèses amovibles « 100% SANTÉ »</b> <b>Reste à charge Zéro</b> tels que définis réglementairement		PRISE EN CHARGE INTÉGRALE sur toutes les couvertures						
<b>Prothèses fixes Reste à charge modéré</b> <sup>(1)</sup>								
Inlay core RAC Modéré	Prix limite de facturation 175€	54 €	121 €	175 €	121 €	175 €	121 €	175 €
Couronne céramo-métallique sur 2 <sup>e</sup> prémolaires	Prix limite de facturation 550€	72 €	180 €	252 €	252 €	324 €	468 €	540 €
Couronne zircone sur molaires	Prix limite de facturation 440€	72 €	180 €	252 €	252 €	324 €	368 €	440 €
Couronne céramique hors zircone sur 2 <sup>e</sup> prémolaires et molaires	Prix limite de facturation 550€	72 €	180 €	252 €	252 €	324 €	468 €	540 €
<b>Prothèses fixes et amovibles Prix libres</b> <sup>(1)</sup>								
Couronne dentaire tous matériaux, toutes dents	60 %	150 %	210 %	210 %	270 %	390 %	450 %	
Bridges	60 %	150 %	210 %	210 %	270 %	380 %	450 %	
Prothèses amovibles	60 %	150 %	210 %	210 %	270 %	390 %	450 %	
Adjonctions réparations sur prothèses amovibles	60 %	150 %	210 %	210 %	270 %	390 %	450 %	
<b>Implantologie</b> <sup>(1)</sup>								
<b>Pose d'implant</b>	-	150,50 €		184,90 €		<b>395,60 €</b>		
Prothèse « moignon » pour la pose d'implant dentaire	-	20 €		20 €		20 €		
<b>Pose d'une couronne sur implant</b>	60 %	150 %	210 %	210 %	270 %	390 %	450 %	

(1) Pour les deux premières années d'adhésion : prestations (hors consultations, soins, orthodontie et prothèses du panier « 100% santé ») versées dans la limite des plafonds suivants, par personne protégée : plafond de 1000 € la 1<sup>re</sup> année (du 1<sup>er</sup> au 12<sup>e</sup> mois d'adhésion) ; 1700 € la 2<sup>e</sup> année (du 13<sup>e</sup> au 24<sup>e</sup> mois d'adhésion). Plafond annuel limité à 2700 € à partir de la 3<sup>e</sup> année d'adhésion (à partir du 25<sup>e</sup> mois). Remboursement mutuelle sur présentation d'une facture acquittée, dans la limite des frais réellement engagés.

## AIDES AUDITIVES <sup>(1)</sup>

remboursement mutuelle sur présentation d'une facture acquittée

Nature des frais	Part AMO (% ou € sur la BR)	ESSENTIEL		CONFORT		PREMIUM	
		Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle
<b>Équipements CLASSE 1 « 100% SANTÉ »</b> tels que définis réglementairement		PRISE EN CHARGE INTÉGRALE sur toutes les couvertures					
<b>Équipements CLASSE 2 tarifs libres</b> Bénéficiaire jusqu'à 20 ans inclus							
Prothèse auditive de classe 2 <sup>(2)</sup> , oreille droite ou gauche (par oreille)	840 €	560 €	1400 €	600 €	1440 €	810 €	1650 €
Bénéficiaire + de 20 ans							
Prothèse auditive de classe 2 <sup>(2)</sup> , oreille droite ou gauche (par oreille)	240 €	160 €	400 €	600 €	840 €	810 €	1050 €
Pile sans mercure <sup>(3)</sup> Fournitures et accessoires sur prescription médicale Forfait entretien. Par an	60 %	40 %	100 %	40 % +20 €	100 % +20 €	40 % +30 €	100 % +30 €

(1) Pour les adhérents déficients auditifs et souffrant de cécité, quel que soit l'âge, les prothèses auditives sont remboursées à 60% sur la base d'un tarif fixé à 1400 € maximum, quelle que soit la classe de l'appareil prescrit. (2) Renouvellement / appareil tous les 4 ans à la date de facturation ayant fait l'objet d'une prise en charge par l'AMO. (3) Le nombre de paquets pris en charge par an dépend du modèle de piles. Ref. 10 : 10 par an, Ref. 312 : 7 par an, Ref. 13 : 5 par an, Ref. 675 : 3 par an

## PRÉVENTION

remboursement mutuelle sur présentation d'une facture acquittée du praticien

Nature des frais	Part AMO (% ou € sur la BR)	ESSENTIEL		CONFORT		PREMIUM	
		Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle
<b>Bilan nutritionnel ou médecine du sport<sup>(1)</sup> Par an</b> 📄		100 €		100 €		100 €	
Substituts nicotiniques (sur prescription médicale). Forfait annuel	65 %	35% +30 €	100% +30 €	35% +30 €	100% +30 €	35% +40 €	100% +40 €
Ostéodensitométrie prise en charge AMO <sup>(2)</sup>	27,97 €	11,99 € +20,04 €	39,96 € +20,04 €	11,99 € +20,04 €	39,96 € +20,04 €	11,99 € +20,04 €	39,96 € +20,04 €
Ostéodensitométrie non prise en charge par l'AMO <sup>(2)</sup> 📄	-	60 €		60 €		60 €	
Traitement médicamenteux anti-paludéen non pris en charge par l'AMO. Forfait annuel 📄	-	40 €		40 €		40 €	
Vaccins et rappels pris en charge ou non par l'AMO <sup>(3)</sup> 📄	65 %	Frais réels					
Vaccins « voyageur » <sup>(4)</sup> 📄	-	15 €		15 €		15 €	
Vaccin anti-grippe (de 60 à 64 ans)	-	Sur prise en charge mutuelle					
Contraceptifs masculins ou féminins non pris en charge par l'AMO. Forfait annuel 📄		50 €		50 €		60 €	

(1) Remboursement forfaitaire annuel pour honoraires de consultation ou de suivi par un nutritionniste, ou consultation pour certificat d'aptitude à la pratique du sport ou soins dans le cadre de la médecine du sport, non pris en charge par l'AMO. (2) Le forfait annuel «ostéodensitométrie prise en charge AMO» n'est pas cumulable avec le forfait annuel «ostéodensitométrie non prise en charge AMO». (3) Remboursement par la mutuelle du reste à charge de l'adhérent sur les frais réellement engagés pour tous les vaccins et rappels, pris en charge ou non par l'AMO, autres que les vaccins «voyageur» et vaccin anti-grippe. FR : Frais Réellement engagés. (4) Forfait annuel pour l'achat de vaccins dans le cadre de voyages dans les pays où ils sont obligatoires. 📄 Remboursement mutuelle sur présentation de la copie de la prescription médicale et d'une facture acquittée, dans la limite des frais réellement engagés.

## BIEN-ÊTRE & MÉDECINES DOUCES

remboursement mutuelle sur présentation d'une facture acquittée du praticien

Nature des frais	Part AMO (% ou € sur la BR)	ESSENTIEL		CONFORT		PREMIUM	
		Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle
<b>Ostéopathie ou chiropractie ou psychologue ou acupuncture. Participation forfaitaire annuelle</b> 📄	-	30 €		60 €		100 €	
Consultation <sup>(1)</sup> chez un psychologue clinicien diplômé d'Etat <sup>(2)</sup> , à partir de 18 ans 📄	-	60 €/séance <sup>(3)</sup>		60 €/séance <sup>(3)</sup>		60 €/séance <sup>(3)</sup>	
Pédicurie, à partir de 50 ans. Par an 📄	-	15 €		20 €		25 €	
<b>Podologie. Par an</b> 📄	-	20 €		50 €		80 €	

(1) Hors consultations prises en charge par l'AMO. (2) La mention « Psychologue clinicien diplômé d'Etat » et/ou le n° ADELI du praticien devront être inscrits sur la facture. (3) Dans la limite de 60 € par séance pour 4 séances maximum. 📄 Remboursement mutuelle sur présentation d'une facture acquittée, dans la limite des frais réellement engagés.

## CURES THERMALES (agrées par l'AMO)

Nature des frais	Part AMO (% ou € sur la BR)	ESSENTIEL		CONFORT		PREMIUM	
		Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle
Honoraires médicaux	70 %	30 %	100 %	30 %	100 %	30 %	100 %
Soins thermaux	65 %	35 %	100 %	35 %	100 %	35 %	100 %
Frais d'hébergement (prise en charge AMO selon ressources)	65 %	35 %	100 %	35 %	100 %	35 %	100 %
Frais de transport (prise en charge AMO selon ressources)	55 %	45 %	100 %	45 %	100 %	45 %	100 %
Supplément cure thermale	-	-		129,60 €		183 €	

## NAISSANCE - MARIAGE

Nature des frais	Part AMO (% ou € sur la BR)	ESSENTIEL		CONFORT		PREMIUM	
		Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle	Mutuelle	AMO + Mutuelle
Allocation de naissance ou d'adoption 📄	-	50 €		100 €		110 €	
Allocation mariage, élargie au PACS 📄	-	80 €		110 €		110 €	

📄 Sur présentation d'un justificatif



## Services et avantages adhérents



Parce que la santé ne se limite pas aux soins, mon adhésion comprend également :

### Des SERVICES INCLUS



CONSEIL SOCIAL



ASSISTANCE VIE  
QUOTIDIENNE



CONSEIL JURIDIQUE



OPTIQUE & AUDITION  
MUTUALISTES



### Des ateliers de PRÉVENTION SANTÉ & des BONS PLANS

- ✓ Alimentation
- ✓ Santé physique
- ✓ Bien-être & Santé mentale
- ✓ Santé environnementale
- ✓ Addictions
- ✓ Vie affective



ATELIERS DE  
PRÉVENTION SANTÉ



BONS PLANS

- ✓ Culture
- ✓ Loisirs
- ✓ Vacances
- ✓ Sports - Bien-être

La MCVPAP / MC602  
se transforme !

Retrouvez dès maintenant tous les avantages adhérents sur  
le site de la Mutuelle Complémentaire :

*Flasher-moi !*



[www.mutcomplementaire.fr](http://www.mutcomplementaire.fr)

# Je contacte la Mutuelle Complémentaire

Votre conseiller privilégié



www.mutcomplementaire.fr



01 49 72 56 50



jadhere@mutcomplementaire.fr

## Vos 3 centres mutualistes Optique et Audition

ÉCOUTER VOIR  
OPTIQUE & AUDITION MUTUALISTES

### OPTIQUE MARAIS

54 rue de Sévigné - 75003 PARIS

**01 48 87 88 59**

Horaires d'ouverture :

Du LUNDI au SAMEDI  
9h30 - 19h00



### AUDITION MARAIS

52 rue de Sévigné - 75003 PARIS

**01 48 87 43 52**

Horaires d'ouverture :

Du LUNDI au VENDREDI  
9h30 - 18h00



ÉCOUTER VOIR  
OPTIQUE & AUDITION MUTUALISTES

### OPTIQUE JEMMAPES

74 quai de Jemmapes - 75010 PARIS

**01 42 06 44 30**

Horaires d'ouverture :

Du LUNDI au SAMEDI  
9h30 - 19h00



Retrouvez-nous sur **Doctolib** pour prendre rendez-vous  
dans vos magasins :

Opticien Ecouter Voir Paris Marais  
Opticien Ecouter Voir Paris Jemmapes  
Audition Ecouter Voir Paris Marais



Partenaires institutionnels >

